

Formation d'adaptation à l'emploi ambulancier urgentiste - FAE SMUR

Objectif général

Cette formation s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'Arrêté du 26 avril 1999 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière (SMUR).

Dans le cadre de la prise en charge de l'A.M.U. (Aide Médicale Urgente), être capable de se positionner dans la chaîne des secours et le dispositif sanitaire ; d'évaluer le niveau de gravité lors de la prise en charge du patient ; de mettre en œuvre des mesures conservatoires et/ou de réanimation en collaboration avec les autres membres de l'équipe SMUR ; de se situer et d'intervenir efficacement dans le cadre des plans sanitaires d'urgence

Public concerné

Cette formation est obligatoire pour les ambulanciers DEA exerçant dans un SMUR.

Cette formation est également ouverte aux ambulanciers exerçant dans le domaine de l'urgence, notamment pour ceux qui assurent des gardes préfectorales et des missions pour le centre 15.

Formateurs

Formateurs du SAMU - CESU 31 (Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence) Médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants, assistants de régulation médicale travaillant en structure d'urgence et formateurs CESU.

Méthodes pédagogiques

Techniques de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant, la construction du savoir théorique et pratique sur des cas concrets simulés et adaptés au site d'exercice professionnel.

Critères de validation

- Au cours de la formation d'adaptation à l'emploi, un stage pratique d'une durée d'une semaine fera l'objet d'un rapport de stage sera effectué dans un service mobile d'urgence et de réanimation de l'inter-région. Le terrain de stage sera choisi par le stagiaire (en accord avec le CESU) et en fonction des objectifs du stagiaire.
- Remise d'un rapport de stage et entretien de fin de formation.
- Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté).

Contenu du programme

La formation comprend quatre modules dispensés par les centres d'enseignement des soins d'urgence. Les modalités d'enseignement reposent sur les techniques de pédagogie active.

La formation se déroule sur 4 semaines dont une semaine de stage pratique dans une unité de SMUR.

MODULE 1 Radiotéléphonie

Le but de ce module est de donner aux conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation les moyens d'utiliser, de manière efficace et efficiente, le matériel radiotéléphonique embarqué à bord du véhicule du service mobile d'urgence et de réanimation.

Compétences à acquérir :

- √ Maintenir le matériel de radio télécommunication en état de marche et veiller à son bon fonctionnement
- √ Appliquer les procédures de transmission (réseau santé, SSU...)
- √ Utiliser les moyens de télécommunication embarqués
- √ Identifier les différents réseaux et les fréquences utilisées.

MODULE 2 Hygiène, décontamination et désinfection

Le but de ce module est de donner aux conducteurs ambulanciers affectés au sein d'un service mobile d'urgence et de réanimation une formation à la désinfection et à la décontamination de leur véhicule. Il comprend un enseignement théorique et pratique de la maintenance, de la désinfection et du nettoyage du véhicule, de la cellule sanitaire et de certains matériels, au regard des protocoles les plus récents.

Compétences à acquérir :

Appliquer les règles d'hygiène, pour lui-même et son unité mobile hospitalière, le patient et son entourage et tout membre de l'équipe

- √ Appliquer les principes de décontamination et de désinfection des différents éléments de la cellule sanitaire
- √ Appliquer les différentes techniques de protection du patient et du personnel en fonction des pathologies rencontrées
- √ Appliquer les différentes techniques de traitement des déchets.

MODULE 3 Situation d'exception

Le but de ce module est de permettre aux conducteurs ambulanciers de SMUR de se situer dans la chaîne médicale des secours et d'adapter leur comportement aux différentes situations d'exception.

Compétences à acquérir :

- √ Décrire les structures mises en place lors de situations exceptionnelles

- √ Participer à la mise en œuvre et à la maintenance de la logistique déployée par le service d'aide médicale urgente et le service mobile d'urgence et de réanimation en situation d'exception
- √ Identifier les différents maillons de la chaîne médicale des secours
- √ Appliquer les règles à suivre par le conducteur ambulancier, en présence de différentes situations : Relevage, poste médical avancé, noria d'évacuation
- √ Participer à la mise en place d'un PC mobile de transmission et exploiter les réseaux de communication.

MODULE 4 Participation à la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe médicale

Ce module permet aux conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation d'adopter le comportement adéquat à chaque situation et à chaque patient en effectuant la préparation du matériel médico-technique et certains gestes dans le cadre de leurs compétences. Ce module doit également leur permettre de participer à la prise en charge psychologique du patient et de son environnement immédiat en situation d'urgence médicale.

Compétences à acquérir :

- √ Appliquer les méthodes et les moyens adaptés pour l'exécution des soins et des gestes d'urgence de l'équipe mobile hospitalière
- √ Dans un contexte médical ou traumatique (chez l'adulte ou l'enfant) :
 - Identifier une détresse neurologique
 - Identifier une détresse ventilatoire
 - Identifier une détresse circulatoire
- √ Participer à la prise en charge d'un accouchement inopiné extrahospitalier ; Participer à la prise en charge d'un nouveau-né dans le cadre de transport inter hospitalier ; manipuler un incubateur de transport
- √ Participer à la prise en charge d'une urgence psychiatrique
- √ Participer à la prise en charge de la douleur
- √ Aider à la préparation du matériel, sur prescription médicale :
 - bouteilles de gaz médicaux et matériel d'oxygénothérapie
 - monitoring de la saturation de l'oxygène, monitoring expiré (capnographie), circuit du patient exclus, monitoring de la pression artérielle non invasive
 - aide à la préparation du matériel d'accès trachéal, installation du respirateur
 - moniteurs électrocardioscopiques, électrocardiographes, défibrillateurs en mode manuel, entraîneurs électrosystoliques, vérification de la charge électrique et du matériel d'enregistrement (pose des électrodes exclue pour le défibrillateur en mode manuel et l'entraîneur électrosystolique)
 - pousse-seringues électriques
 - matériel nécessaire pour pose d'un accès veineux central ou périphérique
- √ Pratiquer au sein de l'équipe de l'unité mobile hospitalière les gestes d'urgence acquis à l'issue de l'enseignement du certificat de capacité ambulancier
- √ Administrer, dans le cadre des missions de l'aide médicale urgente, sur prescription du médecin assurant la régulation téléphonique : (Décret 22 Avril 2022)

- Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
 - Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique, recueil de l'hémoglobinémie
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
 - Administration par voie orale ou intra-nasale de produits médicamenteux dans le respect des recommandations de bonnes pratiques
- √ Participer à la prise en charge psychologique de la famille et de l'entourage
- √ Connaître les risques, les signes et la prévention du stress et de la fatigue professionnelle.

Modalités

- Groupe de 20 personnes maximum
- Durée de 20 jours (140 heures)
- La recherche de stage est à la charge du participant. La CESU 31 doit être informé du lieu de stage avant la formation afin d'établir les conventions
- Formation sur site ou SAMU 31 CESU Toulouse
- Tarif : 1700€

Renseignements et inscriptions

Secrétariat CESU

SAMU 31 - Pavillon Louis Lareng - place du Dr. Baylac - TSA 40031 - 31059 Toulouse cedex

Elodie PAPAYANNI 05.67.69.16.36 - papayanni.e@chu-toulouse.fr

Eugène TARANTINO 05.67.69.16.3 - tarantino.e@chu-toulouse.fr

N° Siret : 26310012500016 N° Agrément : 7331P000731 N° : NAF 851

Double compétence
Pédagogie
et pratique hospitalière

